

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3585

présenté par
Mme Le Peih, rapporteure
à l'amendement n° CE|1977 de M. Prud'homme

ARTICLE PREMIER

Au deuxième alinéa, substituer aux mots :

« d'atteindre »,

les mots :

« de tendre vers »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.